

PV DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 9 décembre 2024

<u>Présents</u>: Christine Bedel, Bernard Graille, Véronique Chillon, Corinne Aubertin, Josette Baudounet, Christian Charre, Christophe Balmayer,

Absent excusés : Marine Pierre, Pascale Rivière

2024 12 09-1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2024. Le conseil approuve ce document à l'unanimité.

2024 12 09-2 Admissions en non-valeur

Le comptable public du SGC de Saint Affrique expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres portés sur l'état ci-joint. En conséquence, il demande l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables, lesquelles s'élèvent à un montant total de 82.51 € sur le budget de l'eau.

Le conseil approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances.

2024 11 03- Demande de classement « commune touristique »

La demande de dénomination touristique peut être demandée par une commune ou par une communauté de Communes pour le compte d'une ou de plusieurs communes.

Les conditions nécessaires : disposer d'un office de tourisme classé sur le territoire, Organiser en période touristique des animations culturelles, artistiques, gastronomique ou sportives, disposer de la capacité d'hébergement non permanente supérieure à un pourcentage. C'est le maire ou le président de la communauté qui constitue le dossier de candidature. Après approbation par le conseil municipal, le dossier est adressé à la préfecture pour instruction. L'arrêté préfectoral est pris pour 5 ans, le renouvèlement n'est pas automatique.

Les avantages de la dénomination en commune touristique :

- Réduction d'impôts pour les particuliers réhabilitant les résidences de tourisme
- Règles d'ouverture de plusieurs débits de boissons assouplies
- Autorisation de vente et distribution de boissons alcoolisées lors de 4 manifestations annuelles
- Il est proposé à l'assemblée de solliciter de la communauté de Commune qu'elle demande pour Mostuéjouls la dénomination de Commune touristique.
- Part fixe de la facture d'eau non plafonnée.

La communauté de communes propose de soutenir toutes les communes intéressées par ce classement.

Le conseil décide à l'unanimité de demander la dénomination « Commune Touristique ».

2024 12 09-4 Protection sociale complémentaire des agents communaux, participation de la commune

Les communes ont l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2025, de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents au titre du risque prévoyance. Cette mesure s'applique aux bénéfices des fonctionnaires titulaires ou stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels.

Le décret n°2022-5681 du 20 avril 2022 prévoit une participation mensuelle pour chaque agent qui ne peut être inférieure à 7€.

Le Comité Social territorial ayant été consulté et ayant donné un avis favorable le 27 novembre 2024, la commune doit délibérer pour se mettre en conformité avec cette nouvelle obligation règlementaire, et fixer le montant mensuel de la participation par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de participer à la protection sociale complémentaire à hauteur de 7 € par mois et par agents.

2024 12 09-5 Obligations légales de débroussaillement : accompagnement de la Communauté de Communes

La communauté de Communes de Millau Grands Causses propose aux communes membres un accompagnement pour la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillement :

- Aide aux communes sur le plan administratif, envoi des courriers, étude des différents cas de figure...
- Aide aux particuliers pour la mise en œuvre de ces obligations.

Un financement de 1€ par habitants sera demandé aux communes qui souhaitent bénéficier de cette aide.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter l'accompagnement de la communauté de communes avec un financement de 1 € par habitant.

2024 12 09-6 Remplacement de la porte de l'église de Mostuéjouls

La porte de l'église de Mostuéjouls étant en très mauvais état, la commune a consulté deux entreprises de menuiserie :

- Menuiserie L'arbre à tiroir d'Aguessac (devis de 6178,65 € HT) et
- Menuiserie Malet de Saint Georges de Lévejac. (devis de 5185,00 € HT)

Ces deux entreprises proposent le remplacement de la porte plutôt qu'une réparation.

Une participation au financement a été demandée à la paroisse de la Vallée du Tarn, qui a donné une réponse positive pour accorder son aide d'un montant qui sera fonction du montant de la facture finale.

Les crédits ont été inscrits au budget 2024.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver le projet de cette opération
- De se prononcer sur le choix de l'entreprise

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le projet de changement de porte et choisit à l'unanimité la Menuiserie Malet de Saint Georges de Lévejac pour effectuer les travaux.

2024 12 09-7 Remplacement des deux portes de WC public de Mostuéjouls

Les deux portes en bois des WC publics de Mostuéjouls sont en très mauvais état, il est proposé de les remplacer (crédits inscrits au budget 2024)

Montant prévisionnel:

Le conseil décide de reporter ce point au prochain conseil.

2024 12 09-8 Pose de rampes dans les villages

A la demande de plusieurs administrés, et pour sécuriser les déambulations dans le village, il est proposé de poser des rampes, dans un premier temps dans la rue Droite, et dans la rue du Tisserand.

Montant prévisionnel : 1850 € TTC (devis fil de fer du Bourg à Rivière sur Tarn)

Les crédits sont inscrits au budget 2024

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de pose des rampes par l'entreprise Fil de Fer du Bourg à Rivière Sur Tarn.

2024 12 09-9 Transfert de compétence Eau et Assainissement : désignation de deux titulaires et deux suppléants

Le transfert des compétences Eau et Assainissement au Sivom Tarn et Lumensonesque implique la clôture du budget Eau et Assainissement de la commune au 31/12/2024.

Il est proposé au conseil, de valider cette clôture et de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants qui représenteront la commune de Mostuéjouls dans les instances du SIVOM.

Le conseil approuve à l'unanimité la clôture du transfert de compétence Eau et Assainissement et désigne à l'unanimité Mr Graille Bernard et Mme Bedel comme titulaires ainsi que Mme Chillon Véronique et Mme Aubertin Corinne comme suppléantes.

2024 12 09-10 Bornage au débarcadère de saint Pal

Le débarcadère de Saint Pal bénéficiait depuis 2017 d'une convention entre la commune et le propriétaire voisin, afin de permettre une circulation aisée des loueurs de canoés utilisant le débarcadère. Environ 4 à 5 loueurs sont actuellement utilisateurs.

Cette convention ayant été dénoncée par le propriétaire au mois de septembre 2024, il est nécessaire de revoir entièrement la circulation et le stationnement dans ce secteur pour en pérenniser l'accès, le stationnement et la circulation.

Il est proposé dans un premier temps de borner les espaces communaux du secteur, et dans un deuxième temps d'étudier avec l'aide des services d'Aveyron Ingénierie, les aménagements nécessaires pour maintenir l'utilisation de ce débarcadère.

Pour le bornage, un devis est proposé par le géomètre Fourcadier, d'un montant de 1 835,00 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la réalisation du bornage, et d'autoriser madame le maire à solliciter les services d'Aveyron Ingénierie pour une étude d'aménagement du secteur.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de bornage du débarcadère de St Pal au autorise Mme le maire à solliciter les services d'Aveyron Ingénierie pour l'étude d'aménagement du secteur.

2024 12 09-11 Projet de création d'un arborétum sur le Causse de Sauveterre

Dans le cadre de la mise en gestion de la forêt communale à l'ONF, un programme d'action est proposé pour une gestion durable du patrimoine forestier, conformément aux Cahiers Nationaux de Prescription des travaux et Services Forestiers de l'ONF.

La proposition de l'ONF : création d'un arboretum, sur une surface totale d'un hectare, avec la mise en place de 120 plants (à définir par la commune) et 120 protections individuelles.

Coût de l'opération : 7 000 € HT (8414 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil décide à 5 voix contre, 1 abstention et 1 voix pour de ne pas créer l'arboretum.

Questions diverses

Projet de l'Association des Professionnels de la Commune : création d'un marché estival le samedi matin à Saint Pal.

Projet d'acquisition de chèvres